

Infos de nos *Villages*

AUBIAT





Renseignements utiles

Numéros URGENCE

Gendarmerie **17**

Pompiers C.P.I. (Aigueperse) **18** – Samu **15**

E.D.F. sécurité – dépannage Riom 04 73 38 02 33

GDF 04 73 34 55 55

SEMERAP : Service des eaux et égouts 04 73 93 25 09

Enseignement secondaire

- Collège Diderot (public) Aigueperse : 04 73 63 66 95
- Collège Saint-Louis Aigueperse : 04 73 63 60 82

SOS GARDES France - Appelez le 3915 :

Plate-forme téléphonique vous donnant infos médecins, pharmacie, dentistes... de garde le week-end et jours fériés.

Cet encart pourrait être le vôtre !

Renseignement au 04 73 97 17 19

ou contact@vadot.fr

Infirmiers (ères)

- SEGUIN
Le Cheix
04 73 97 20 99
- DEGARDIN
Aigueperse
04 73 63 79 48
- MARION
Aigueperse
04 73 63 77 66

Dentistes

- STEENE
Le Cheix
04 73 97 26 61
- DALLEL-GOUDIER
Martine
Aigueperse
Tél. 04 73 63 69 05
- LEPINOIS Sylvie
Aigueperse
Tél./Fax 04 73 63 63 80

Masseurs kinésithérapeutes

- COLIN-PEYRIN
Le Cheix
04 73 97 60 66
- FLEURY
Aigueperse
04 73 63 66 06
- ROQUES
Aigueperse
04 73 63 62 47

Pharmacies

- Pharmacie du Cheix
04 73 97 24 08
- Pharmacie de la Halle
Aigueperse
04 73 63 60 22

Vétérinaire

- Vétérinaire des
Côtes des Combrailles
Combronde
04 73 67 05 77

Médecins

- Dr CHARRAS-REAL
Aigueperse
04 73 63 76 85
- Dr DE GANS
Aigueperse
04 73 63 62 53
- Dr DELAUME
Aigueperse
04 73 63 64 92
- Dr DRUET
Aigueperse
04 73 86 30 56
- Dr LAFONT
Le Cheix
04 73 97 27 40
- Dr PARRAIN
Aigueperse
04 73 63 69 89

ENDUIT PRO

L'univers de la façade !

- Bâti ancien / neuf •

Isolation Thermique par l'Extérieur

35, rue du Pré la Reine – 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. **04 73 74 32 86** – Fax 04 73 74 32 87
contact@enduit-pro.com • www.enduit-pro.com

THAVE CONSTRUCTIONS

CONSTRUCTIONS NEUVES
RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
GÉNIE CIVIL

José MARQUES **04 73 33 68 49**

06 66 14 78 41
thave-constructions@sfr.fr
www.thave-constructions.fr

Études, conception et réalisation de tous vos projets de construction

25, boulevard Desaix – 63200 Saint-Bonnet-près-Riom

Nous sommes là pour vous aider dans vos démarches administratives

SOS PAPERASSES 63

Formulaires à remplir – Lettre de réclamations
Désabonnements ou clôture de compte (tél., internet...)
Rédaction de courriers – Montage de dossiers...

06 51 89 11 74
sospaperasses63@outlook.com

Association loi 1901 à but non lucratif – N°RNA W634004021

CF2C Génie climatique

- Climatisation – Ventilation
- Chauffage – Traitement d'air

Tuyauterie Industrielle noir ou inox, tous fluides

Tél. **04 73 83 34 34** – Fax **04 73 83 96 95**
cf2c-climatisation@cf2c.fr
ZA Champ Lamet – 2, rue des Begonnes – 63430 PONT-DU-CHÂTEAU

S.P.L. 63

Garage Travaux publics

Professionnels & Particuliers

**Terrassement
Cour enrobé - Pavage...**

63460 Beauregard-Vendon
www.spl63.fr
04 73 63 35 42



Mot du Maire

Mairie – 11, place de l'Église – 63260 Aubiat
Tél. 04 73 97 21 05 • Fax 04 73 97 61 09
mairie@aubiat.fr - www.aubiat.fr



Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, à titre personnel et au nom de l'équipe qui m'entoure, conseillers municipaux et personnel communal, tous nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour cette nouvelle année 2019.

Le déménagement dans votre nouvelle mairie, 11 place de l'Église vient d'être réalisé. Cette belle réalisation est prête à vous accueillir depuis le 7 janvier, même s'il reste encore quelques aménagements à terminer ou à améliorer, la mairie est opérationnelle. En moins d'un an de travaux, vous pourrez vous rendre compte des changements effectués dans les anciennes écuries du château d'Aubiat. Ce lieu que nous voulons ouvert à tous, a été aménagé pour vous les habitants de la commune, vous y retrouverez une belle salle de conseil municipal et de mariage (qui manquait cruellement à notre commune), une salle de réunion destinée aux associations, aux habitants, pouvant être utilisée en soirée de façon autonome de la mairie et bien sur des bureaux, des locaux d'archives permettant au personnel administratif et aux élus de travailler.

A l'extérieur, l'ensemble de l'espace a été ouvert et réfléchi pour que ce lieu soit un lieu de détente, de festivités avec le préau, un lieu de vie au cœur du bourg, prochainement des bancs publics viendront agrémenter les espaces verts. Nous serons très heureux de vous convier à l'inauguration officielle qui est prévue au mois de juin.

L'année 2019 se profile dans un contexte national particulièrement difficile. Nous restons, tous les élus municipaux, à votre disposition pour faire vivre la consultation nationale des citoyens et faire remonter aux autorités gouvernementales vos doléances par l'intermédiaire des réseaux préfectoraux, par simple mail en mairie, par courrier déposé ou sur les cahiers de doléances mis à disposition par le gouvernement.

Cette année verra, pour ce qui nous concerne, la mise en place d'un programme important de sécurisation routière dans les villages de Chazelles et d'Aubiat mais également des solutions à trouver nous permettant d'accueillir une nouvelle classe. Nous venons de faire une demande de création de classe pour la rentrée 2019-2020 car plus de 110 enfants fréquentent nos 4 classes.

Belle année 2019,

Stéphane Bardin

Agenda 2019

Vendredi 11 JANVIER	VŒUX DU MAIRE
Mercredi 8 MAI	MUNICIPALITÉ (Armistice 1945)
Dimanche 14 JUILLET	FÊTE NATIONALE
Lundi 11 NOVEMBRE	MUNICIPALITÉ (Armistice 1918)

Mairie d'Aubiat

Horaires ouverture secrétariat

- ★ **Lundi** de 8h à 12h
- ★ **Mardi et Jeudi** de 14h à 18h
- ★ **Vendredi** de 8h à 12h

Permanences des Élus

M. le Maire : mardi de 18h à 19h
M. le Maire ou un adjoint : samedi de 10h à 12h

Sommaire

Renseignements utiles.....	2
Mot du Maire	3
INFOS Mairie	de 4 à 6
INFOS Associations	de 7 à 10
Nos écoles	de 11 à 12
Vie de nos villages	de 13 à 17
Extraits des Comptes-rendus des Conseils Municipaux	de 17 à 19

Couverture : Vues de notre commune

Magazine semestriel édité
par la commune d'Aubiat.

Décembre 2018

Réalisation, régie et impression :

Imprimerie Vadot
107, av. Étienne-Clémentel
63460 Combronde
04 73 97 17 19 • contact@vadot.fr
www.vadot.fr

Ont participé à la rédaction :

Christelle Albert, Stéphane Bardin,
Carmen Fuentes, Nicole Lhoste
Sandra Pinon et Éliane Quinet

Remerciements

L'équipe de la rédaction remercie tous les annonceurs présents dans cette édition, sans qui le financement de ce bulletin, couvert en grande partie par la publicité, n'aurait pas été possible.

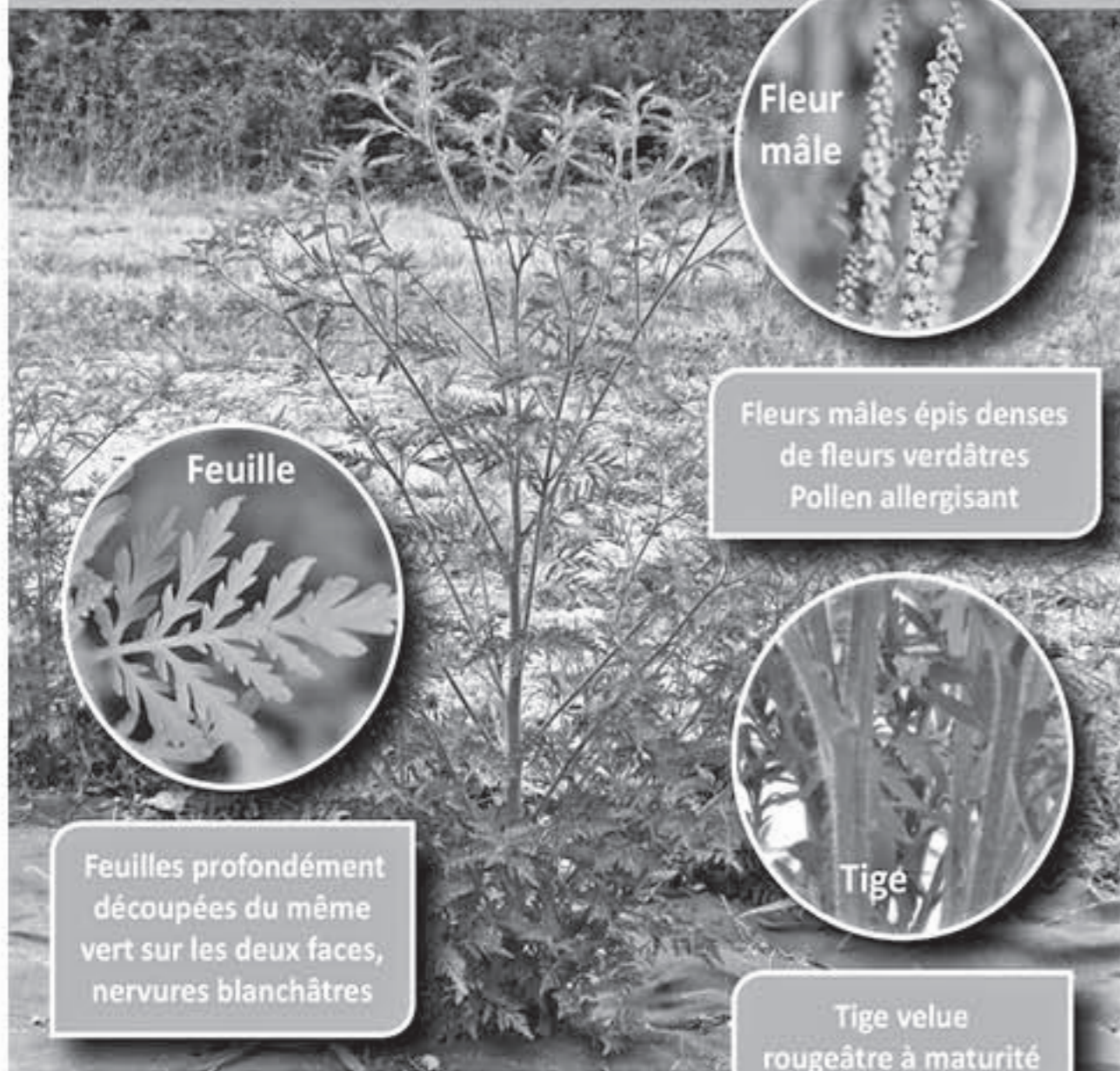
Tous nos vœux pour cette nouvelle année !



Une partie de l'équipe de rédaction



Reconnaitre l'Ambroisie à feuille d'armoise



Feuilles profondément découpées du même vert sur les deux faces, nervures blanchâtres

Fleur mâle

Fleurs mâles épis denses de fleurs verdâtres Pollen allergisant

Tige

Tige velue rougeâtre à maturité

Ambroisie : dangers et incidences sur la santé

Le pollen d'ambroisie est responsable d'allergies sévères. Il est produit en très grande quantité et sa petite taille favorise sa dispersion par le vent. La période à risque se situe d'août à octobre avec un maximum d'intensité en septembre. **Les allergies à cette période de l'année sont principalement dues à l'ambroisie.** Les symptômes, similaires au rhume des foins, sont souvent plus sévères. Selon la zone, 6 à 21 % de la population exposée est allergique à l'ambroisie.

Son impact économique sur les coûts de santé ne cesse de progresser. Le nombre total de consommateurs de médicaments anti-allergiques à l'ambroisie dans cette région a augmenté de 60% entre 2008 - 2011, passant de 161 200 à 258 700 personnes générant un accroissement des coûts de santé de 8633077 € à 20032878 € sur la même période. (Source : ARS RA 12/2013).

Que faire en présence de symptômes pendant la période à risque ?

- Consulter un médecin qui prescrira un traitement adapté.
- Consulter un allergologue pour confirmer le diagnostic d'allergie à l'ambroisie.
- Consulter les bulletins de surveillance polliniques :
 - <http://www.pollens.fr/les-bulletin/bulletin-allergo-pollinique.php>
 - <http://www.atmoauvergne.asso.fr/pollens/home.php>

Taille des haies et élagage des arbres

Lorsque votre haie ou vos arbres dépassent sur la voie publique, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules quels qu'ils soient (voitures, camions, véhicules d'urgence ou de service public), la visibilité des panneaux de circulation. De plus, les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens des réseaux électrique et téléphonique (code civil art- 671- 672 - 673).

Vos obligations en matière de voisinage

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut exiger en justice qu'une taille soit réalisée, et ce, même si l'arbre risque de mourir à la suite de cette opération.

Par ailleurs, la loi impose une distance minimale entre la pose d'un arbre et la limite du jardin mitoyen : si l'arbre mesure jusqu'à deux mètres de hauteur, la limite séparative doit être au minimum de 50 cm. Si la plantation est supérieure à 2 m de hauteur, la distance doit être de 2 m.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).





Nouvelle mairie

Conseil Municipal à Aubiat : Les conseillers municipaux se sont réunis lundi 17 décembre dans les nouveaux locaux de la mairie.



La mairie d'Aubiat a déménagé le 20 décembre 2018, 11 Place de l'Église. Sa fermeture au public du 20 décembre au 6 janvier inclus a permis aux agents de s'installer dans de bonnes conditions dans les nouveaux locaux.

Le rôle de chacun



- **LE MAIRE :** Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

- **LES RÉSIDENTS :** Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects,...

- **LA GENDARMERIE :** Le dispositif est strictement encadré par la

gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

État civil

du 2^e semestre 2018

NAISSANCES

AUBIAT

Héloïse DEVALLE le 10 août

Alice ROTEREAU, le 15 septembre

Halim BOUKHACHBA MOMPEU, le 20 septembre

Ninon VERDIER, le 18 octobre

HAZELLES

Jorick JAFFEUX, le 22 juillet

Tom FOURNET-FAYARD PERRONIN, le 8 août

Sohan MENASRIA, le 26 août

Hector GALLARDO, le 23 novembre

Noa OULABBI, le 28 novembre

PERSIGNAT

Tiago VOILLAT, le 16 août

Tom ROCHE, le 4 décembre

DÉCÈS

AUBIAT

Claudine AUGIER (épouse HAMELIN), le 23 septembre

Anne CAILLAUD, le 29 décembre

HAZELLES

Andrée LERY, le 9 décembre

Aubiat : état de catastrophe naturelle

Cet avis concerne les personnes dont l'habitation a souffert de la sécheresse au cours de ces dernières années et qui ont constaté récemment de nouvelles fissures ou dégradations sur leur maison (année concernée : 2018). Les propriétaires concernés ont fait parvenir un courrier à la mairie avant le 30 novembre 2018, en mentionnant l'ensemble des données suivantes : dégâts constatés, date de constatation des dégâts, cause présumée et date du sinistre, photos, références cadastrales du bâtiment concerné.

À la réception de l'ensemble des dossiers, une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite. Le dossier constitué sera soumis à l'examen d'une commission interministérielle. Cette démarche peut être renouvelée tous les ans auprès de la mairie en signalant que les désordres précédents continuent de progresser.



INFOS Mairie (suite)

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension*, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines dont la couverture est inférieure à 1,80 m (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Dans le périmètre de protection de monument historique, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

*Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au

journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Toutefois, par exception à la règle précitée (Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011), les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m² de SP ou ES une demande de permis de construire devra être déposée.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Pour en savoir plus :



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Comité des Fêtes

Cette année encore, vous avez été nombreux à nous suivre lors de nos animations ; Théâtre, Fête Patronale, Loto, qui ont connu un grand succès.

Nous tenons à vous rappeler l'importance de votre participation, afin que le Comité des Fêtes continu à animer nos villages.

Rejoignez notre équipe, tous les volontaires sont les bienvenus. Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année !

Merci à vous !

Le président, Fabien Pinon.



Relevant une mission de service public déléguée par le Conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer, chez vous, pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir avec vous les aides possibles pour un maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de vous accompagner dans la mise en place des aides préconisées.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers de prévention santé, et des moments d'échange et de partage.

**N'hésitez donc pas à joindre le CLIC :
Services entièrement GRATUITS**

Association Réseau Seniors CLIC Riom Limagne Combrailles
73 rue Lafayette – 63200 Riom

☎ 04 73 33 17 64 • secretariat@clic-riom.fr

Informations disponibles sur notre site Internet : www.clic-riom.fr

Calendriers des Manifestations du 1^{er} semestre 2019

JANVIER	
DIMANCHE 6	LOTO (Anciens Combattants) à 14 h
SAMEDI 19	BELOTE (Chasse Aubiat)
FEVRIER	
SAMEDI 2	BELOTE (Violettes et Jonquilles) à 14h
VENDREDI 15	Soirée BRASSENS
MARS	
SAMEDI 2	BANQUET (Chasse Aubiat)
DIMANCHE 10	BOURSE AUX VÊTEMENTS (APE) à partir de 8 h
SAMEDI 16	LOTO (Violettes et Jonquilles) à 14 h
AVRIL	
SAMEDI 6	THÉÂTRE (Comite des Fêtes) à 20 h
MAI	
MERCREDI 1 ^{ER}	BROCANTE (Anciens Combattants)
MERCREDI 8	ARMISTICE
VENDREDI 24	PÉTANQUE (Violettes et Jonquilles)
JUIN	
VENDREDI 14	FÊTE DES ÉCOLE vendredi soir
DIMANCHE 22	VIRÉE D'AUBIAT (AMTA)
SAMEDI 29 DIMANCHE 30	RANDONNÉE GÎTE (Sports et Loisirs)
JUILLET	
DIMANCHE 14	FÊTE NATIONALE



INFOS Associations

AMTA



Fin de saison pour les motards

L'Association Moto Tourisme d'Aubiat (A.M.T.A.) a tenu son **Assemblée Générale le samedi 24 novembre 2018** au Centre Associatif d'Aubiat. Le président José Fuentes a fait un bilan positif de la saison. Il a souligné l'excellente santé de l'Association qui compte plus d'une centaine de membres.

Les sorties ont été nombreuses et diversifiées tout au long de l'année : la Forêt de Tronçais, Le Mont Gerbier-des-Joncs, La Grange aux abeilles et le musée de l'Energie à Ambert, la safranière de Brout Vernet.

La virée d'Aubiat a encore fait le plein en accueillant plus de 180 motos venues de la France entière. Le président n'a pas manqué de remercier la municipalité d'Aubiat et son maire, Stéphane Bardin, pour son soutien et son implication.

Les motards ont pu, cette année, remettre un chèque de 1000 euros, fruit de la vente de tee-shirt lors de la virée, à l'Association des enfants hospitalisés, *Tous pour un sourire*.

Le planning 2019 est déjà prêt :

- Visite de l'artiste Chop et le Street Art de LURCY Levis,
- Tour d'Espagne,
- Le Forez.
- La virée d'Aubiat, est prévue, quant à elle, le samedi 22 juin 2019.

À vos agendas...

La soirée s'est poursuivie dans la convivialité autour d'un repas et d'une soirée musicale.

L'association vous souhaite une bonne année 2019

Contact : 04 73 97 21 66 ou 07 81 25 16 29 • <http://www.asso-amta.fr/>

Club Sports et Loisirs

Rappel de nos activités !



• **Cours abdos fessiers – musculation – gainage**

Les lundis et jeudis de 20h à 21h
Salle en face de l'école d'AUBIAT

• **Broderie et tricot**

Les mardis de 16h à 18h
Salle Madeleine de CHAZELLES



• **Dessin**

Les mercredis tous les 15 jours de 17h30 à 20h
Four banal à PERSIGNAT



Nous vous rappelons aussi :

Notre randonnée - gîte
aura lieu le samedi 29 et dimanche 30 juin 2019



Ainsi ceci clôturera notre saison.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

Brigitte PAZYNIAK, présidente
au 06 33 41 06 75
ou Éliane SEGUIN, trésorière
au 04 73 97 24 63

Il est encore temps de venir nous rejoindre et passer un moment dans la convivialité et la bonne humeur.

Inscrivez-vous vite !
Les places sont limitées.

**Bonne année
à tous !**



Club « Violettes et Jonquilles »



Le repas dansant...
Le concours de pétanque...
Les journées publicitaires...
Les concours de belote...
Le loto... Les sorties...
La friture...
Et nos jeudis
après-midi !
Quel programme !
Si vous vous sentez seul,
venez donc nous rejoindre !

Le club se porte à merveille

Les clubs des Aînés Ruraux ont été créés en 1976 à l'initiative de la MSA du Crédit Agricole et de Groupama afin de **rompre l'isolement des retraités et des personnes âgées**. C'était le plus important des articles des statuts de l'époque. Et malgré les moyens de communication actuel comme l'informatique et l'internet qui se sont développés trop vite pour certains, il est toujours d'actualité.

Le club d'Aubiat quant à lui, a été créé et déclaré en sous-préfecture le 5 avril 1985 sous le nom de « **Club Violettes et Jonquilles, les anciens de la commune d'Aubiat** » par François Mathivat qui fut son premier président éphémère puisqu'il décéda le 6 janvier 1986, Il comptait alors 95 adhérents.

Ses successeurs furent : Pierre Bossaron du 20 février 1986 au 12 janvier 1995, Marguerite Bardin du 12 janvier 1995 au 08

mars 2007 et Guy Mathivat depuis le 8 mars 2007.

Dès sa création Le club adhère à la fédération départementale des « Aînés ruraux » qui devient en 2013 « Générations Mouvement ». Cette affiliation nous permet d'organiser des sorties d'un ou plusieurs jours en toute légalité (assurance, agrément voyage, garantie financière...)



La sortie CAHORS quelle journée !!!



Le repas, la danse,
100gr de PLUS ? ou 100 gr de MOINS ?



Tu la vises ou tu la manques !!!



INFOS Associations

Les Ass'Mat de la Plaine



L'association **Les Ass'Mat de la Plaine** se réunit une fois par semaine dans la salle de l'ancienne mairie à Aubiat que la municipalité lui a mis à disposition depuis maintenant 3 ans et nous la remercions.

Les assistantes maternelles se réunissent pour proposer des activités manuelles, de motricités, de lecture signée aux enfants de 0 à 3 ans qui sont sous leurs responsabilités.

Si des assistantes maternelles veulent intégrer l'association ou prendre des renseignements, appeler la présidente M^{me} Gicquel au 06 71 59 22 31



APE

L'Association des Parents d'Élèves des écoles d'Aubiat-Chazelles cherche à aider les projets proposés par les enseignantes. Depuis plusieurs années, nous essayons de récolter des fonds en organisant des événements tout au long de l'année.

Les bénéfices réalisés permettent d'acheter du matériel pédagogique et sportif, de participer aux financements des sorties et voyages scolaires. L'année dernière l'APE a réalisé les manifestations suivantes:



Fête de l'école le 30 juin



Fête d'Halloween le 20 octobre

Cette année nous prévoyons d'organiser dans les six prochains mois les événements suivants :

- **Le dimanche 10 mars :**
Bourse aux vêtements au Centre Associatif d'Aubiat
- **Fin juin :** participation à la fête de l'école : repas, buvette et structures gonflables

Nous espérons vous accueillir nombreux.



Vente de sapins le 8 décembre



Rentrées 2018-2019



Les Ambassadeurs Lycéens

**Tous contre le harcèlement !
Tous contre la violence !**

Jeudi 8 novembre, « *Les Ambassadeurs lycéens* » sont intervenus dans les deux classes de Chazelles pour sensibiliser les élèves à la problématique du harcèlement et des violences entre pairs.

Les jeunes lycéens ont expliqué aux enfants que le harcèlement commence par des petites brimades ou taquineries, des petits coups au quotidien. Ils leur ont dit comment réagir s'ils le subissent ou s'ils en sont le témoin. Ils ont insisté sur le fait qu'il est préférable de se montrer bienveillant envers ses camarades et sur le fait qu'on ne doit pas accepter ces violences.





Nos écoles

Les écoles d'Aubiat / Chazelles

En ce début d'année, les élèves ont déjà participé à plusieurs activités qui leur ont permis de renforcer les apprentissages qu'ils font en classe.

Mardi 9 octobre : Biathlon à Vensat

Organisé par le « Réseau Lumières » (regroupement d'écoles dont les élèves de CM vont au collège Diderot à Aigueperse) pour les quatre classes. Les deux épreuves du biathlon étaient course et lancer. Puis les élèves ont également fait une randonnée au cours de laquelle ils trouvaient des indices à reconstituer pour retrouver une histoire. Les plus jeunes ont aussi pu évoluer sur des parcours de motricité (photo ci-contre).



Jeudi 18 octobre : Course parrainée CE et CM

Pour participer au rêve de Louise, une enfant gravement malade désirant aller à Eurodisney en famille. Cette course organisée au profit de l'association « Rêves » a permis de collecter une jolie somme (plus de 1 000 €) pour réaliser le rêve de Louise. Cet acte a permis de montrer ce qu'est la solidarité aux enfants qui se sont de tout cœur investis dans ce défi.

Vendredi 19 octobre : « Voler dans les plumes »

Sortie cirque pour les quatre classes organisée par la communauté de communes Plaine Limagne à Thuret. Les élèves ont pu profiter d'un spectacle d'une heure avec la compagnie « Les Déplumés », sous chapiteau.



Biathlon de Vensat, le 9 octobre : parcours de motricité pour les plus jeunes

« 1914-1918 : un enfant d'Aigueperse dans la Grande Guerre » CE/CM

Les classes de CE et CM ont été accueillies à la maison Nord-Limagne. La visite était partagée en deux temps : l'un à la médiathèque où ils ont écouté attentivement des lectures de lettres de poilus et l'autre dans la salle d'exposition où ils ont pu profiter d'une visite guidée menée par un historien.

Les enfants ont pu voir concrètement le costume d'un poilu, casque, gourde, chaussures, et aussi des obus, des balles, des armes et des masques à gaz...



Le 11 novembre : Centenaire de cette commémoration



Les classes de CE et CM ont lu des poèmes à plusieurs et ont chanté l'hymne national. Ce fut un moment citoyen important pour nos nombreux jeunes qui ont pu participer à ce rendez-vous mémoriel et à ce message de paix et de fraternité aux côtés des élus et de nombreux villageois.



Jeudi 8 novembre : Les Ambassadeurs lycéens

Tous contre le harcèlement ! Tous contre la violence !

1^{er} semestre

De septembre à décembre les élèves de GS/CP/CE1/CE2 bénéficient grâce à la municipalité d'un cycle de 12 séances de natation à la piscine municipale de Gannat.

Vie de nos villages



Accueil nouveaux habitants et remise des prix des maisons fleuries 2018



Prix	Noms	Adresse	Village
1 ^{er}	M ^{me} CHEVODONNAT Marie-Jo	1, Lachamp	AUBIAT
2 ^e	M ^{me} BRAY	6, rue du Château d'Eau	AUBIAT
3 ^e	M. FRADETAL René	12, rue du Lavoir	CHAZELLES
4 ^e	M. JEAN Robert	9, chemin des Vallières	CHAZELLES
5 ^e	M ^{me} BARDIN Josette	3, Grande Rue	PERSIGNAT
Coup de Cœur pour cour intérieure	M ^{me} SCHILASSI Bernadette	9, Grande Rue	PERSIGNAT
Entretien devant de porte	M. CARRIAS Gabriel	6, rue du lavoir	CHAZELLES

Cérémonie de remise des Labels « employeur partenaire des sapeurs-pompiers »

Le 5 octobre 2018 à Châtel-Guyon, dans le cadre de notre partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, la commune d'Aubiat s'est vue attribuer le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ».





Vie de nos villages



Centenaire 1914-18 Aubiat, dimanche 11 novembre 2018

Le Maire, Stéphane BARDIN, et son conseil municipal ont invité toute la population, venue très nombreuse, à la cérémonie de la Commémoration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. La Cérémonie a débuté au Monument du Souvenir avec discours du Maire, dépôt de gerbe, énoncé du nom des soldats d'Aubiat morts pour la France et lecture d'extrait de lettres d'un des poilus de la commune, Auguste Chirol. Les enfants des écoles ont récité des poèmes, entonné la Marseillaise, pour finir par un lâcher de ballons, symbole de paix et de liberté....

À l'issue de la célébration de l'Armistice, un vin d'honneur a été servi au Centre Associatif. À cette occasion tous les invités ont pu découvrir des expositions sur un soldat du canton d'Aigueperse dans la grande guerre, les conditions des femmes durant la guerre, des présentations d'objets divers 14/18 et une vitrine de cartes postales sur la symbolique des monuments aux morts. Les enfants des écoles ont pu réciter des histoires de soldats, les élus et habitants de la commune ont entonné des chants de la période de la guerre 14/18 et pour terminer, à 14h, a eu lieu la projection du Film « LES ENFANTS D'AUBIAT DANS LA GRANDE GUERRE » suivie d'un débat en présence de l'auteur J.-C. BRUN.



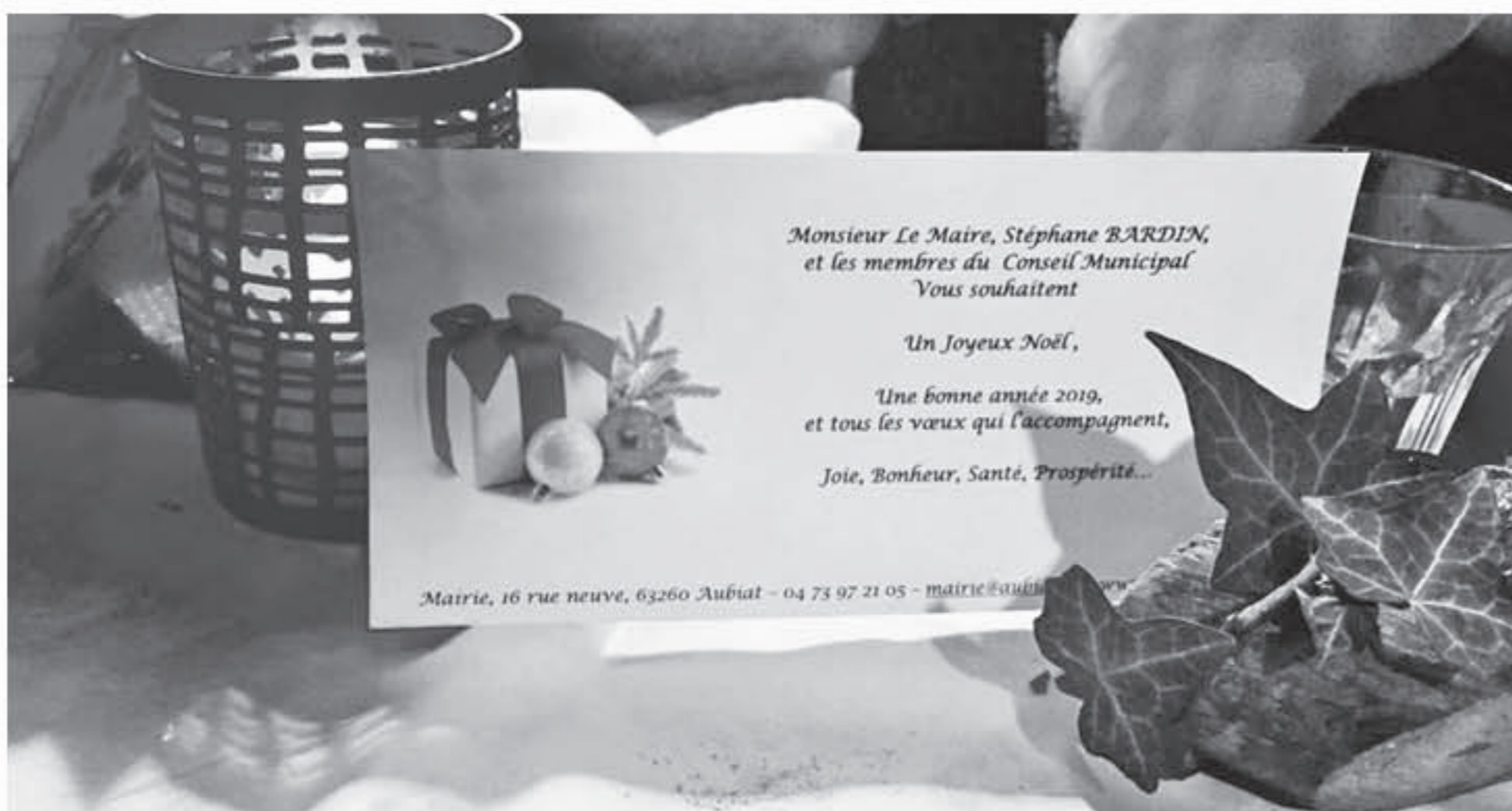


Repas de fin d'année des Aînés de la commune

La fin de l'année 2018 étant arrivée, la commune a souhaité à ses anciens les traditionnels vœux de bon Noël et de bonne année.

Samedi 15 décembre, au matin, les élus ont rendu visite aux personnes ayant fait le choix du colis.

Dimanche 16 décembre, le traditionnel repas s'est déroulé au restaurant de Saint-Agoulin. La bonne ambiance de ce moment partagé s'est prolongée jusqu'en début de soirée, avec quelques jeux et beaucoup de chansons.



Monsieur Le Maire, Stéphane BARDIN,
et les membres du Conseil Municipal
Vous souhaitent

Un Joyeux Noël,

Une bonne année 2019,
et tous les vœux qui l'accompagnent,

Joie, Bonheur, Santé, Prospérité...

Mairie, 16 rue neuve, 63260 Aubiat - 04 73 97 21 05 - mairie@aubiat.fr

SIAD de RIOM (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile)



Madame, Monsieur, cher usager,
Vous bénéficiez des services à domicile du SIAD Riom-Limagne.

À compter du 1^{er} janvier 2019, ces services seront transférés à la communauté de communes Plaine Limagne et organisés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Riom Limagne et Volcans*. Mais rien ne change pour vous :

• Services à domicile

Ils restent les mêmes : ménage, repassage, aide à la personne, portage de repas, service de soins, accompagnement à la vie sociale, assistance administrative, transport social...

• Intervenants professionnels

Les professionnels que vous connaissez et qui ont l'habitude d'intervenir chez vous continueront de vous accompagner au quotidien.

• Tarifs

Les tarifs sont identiques et vous continuerez à bénéficier de 50 % de réduction d'impôts.

Pour toute question,
contactez le SIAD Riom-Limagne :
04 73 38 42 64

RIOM LIMAGNE
& VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Plaine
Limagne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

* Cette évolution intervient dans le cadre de la dissolution du SIAD Riom-Limagne et du transfert de ses services à la communauté de communes Plaine Limagne. Les soins, l'aide à domicile et la livraison des repas continueront à être assurés à AUBIAT pour les personnes qui le souhaitent.



Vie de nos villages

La petite histoire d'Aubiat : la construction du monument aux Morts

Le registre de délibérations de la commune d'Aubiat couvrant la période de la Grande Guerre et un peu au-delà a disparu. C'est donc à partir du dossier communal¹ conservé aux Archives Départementales du Puy-de-Dôme que nous avons travaillé.

Le conseil municipal, dans sa séance du 11 octobre 1914, expose qu'en raison de la guerre, il n'y aura aucune réjouissance lors de la fête patronale et que les 60 francs prévus pour cette manifestation sont affectés pour « l'élévation d'un monument aux hommes d'Aubiat morts au Champ d'Honneur ». Cette délibération est approuvée par le préfet le 24 octobre 1914.

Un premier monument fut érigé vraisemblablement trop modeste pour le nombre de soldats tués au combat.

Le 19 mars 1922, considérant que le monument aux morts ne répond plus aux besoins actuels, et qu'il n'a pas été possible d'ajouter le nom des soldats morts pour la France, postérieurement à son élévation, le conseil municipal décide de l'agrandir et de l'embellir.

Dans sa séance du même jour, le bureau de Bienfaisance, donne un espace plus grand pour l'agrandissement et l'embellissement du monument aux morts.

Le 29 mars 1922, l'entrepreneur de Riom, J. Desfarges, propose de réaliser ce travail

pour la somme de 4000 francs. Le 27 mai 1922, le préfet accepte les délibérations du conseil municipal, du bureau de Bienfaisance et les plans et devis de l'entrepreneur. Le marché de gré à gré est passé le 10 juin 1922.

Dans le Journal « Le Moniteur du Puy-de-Dôme »² en date du mercredi 15 novembre 1922, on retrouve l'article concernant l'inauguration du monuments aux Morts :

« L'inauguration du Monument aux Morts d'Aubiat

Le dimanche 12 novembre a été inauguré, dans le cimetière de la commune d'Aubiat, le monument élevé à la mémoire des 50 soldats morts durant la guerre.

La société des anciens combattants avait fait le matin célébrer une messe dans la superbe église d'Aubiat. Presque la totalité des habitants de la commune y assistaient.

À l'issue de la cérémonie, le cortège se forma, composé des enfants des écoles sous la surveillance de leurs maîtres et maîtresses, du conseil municipal précédé de ses gardes champêtres, du bureau et de la société des anciens combattants avec le drapeau et deux superbes couronnes, et de presque toute la population. Devant le monument, Monsieur Martin, maire, en confiant à la société des Anciens Combattants, la garde du monument émit le

vœu que les sacrifices consentis par tant d'hommes marquent l'ère d'une période où les générations de l'avenir ne travailleront plus à s'entre détruire. Puis le colonel de Bouchauny, commandant le 105^e d'infanterie, en civil, vint spontanément apporter à ceux qui servirent sous ses ordres l'hommage de ses regrets et de son affection. Après lui, Monsieur Chazal, président des Anciens Combattants, supplie ses anciens camarades de ne pas laisser l'oubli couvrir la mémoire des héros décédés et remercia tous ceux qui ont bien voulu prêter leur concours à la cérémonie. Des sonneries de circonstance furent exécutées par les clairons et les tambours. Un vin d'honneur réunit ensuite dans la salle des fêtes de l'ancienne mairie tous ceux qui prirent part à cette fête du Souvenir, c'est-à-dire toute la population. »

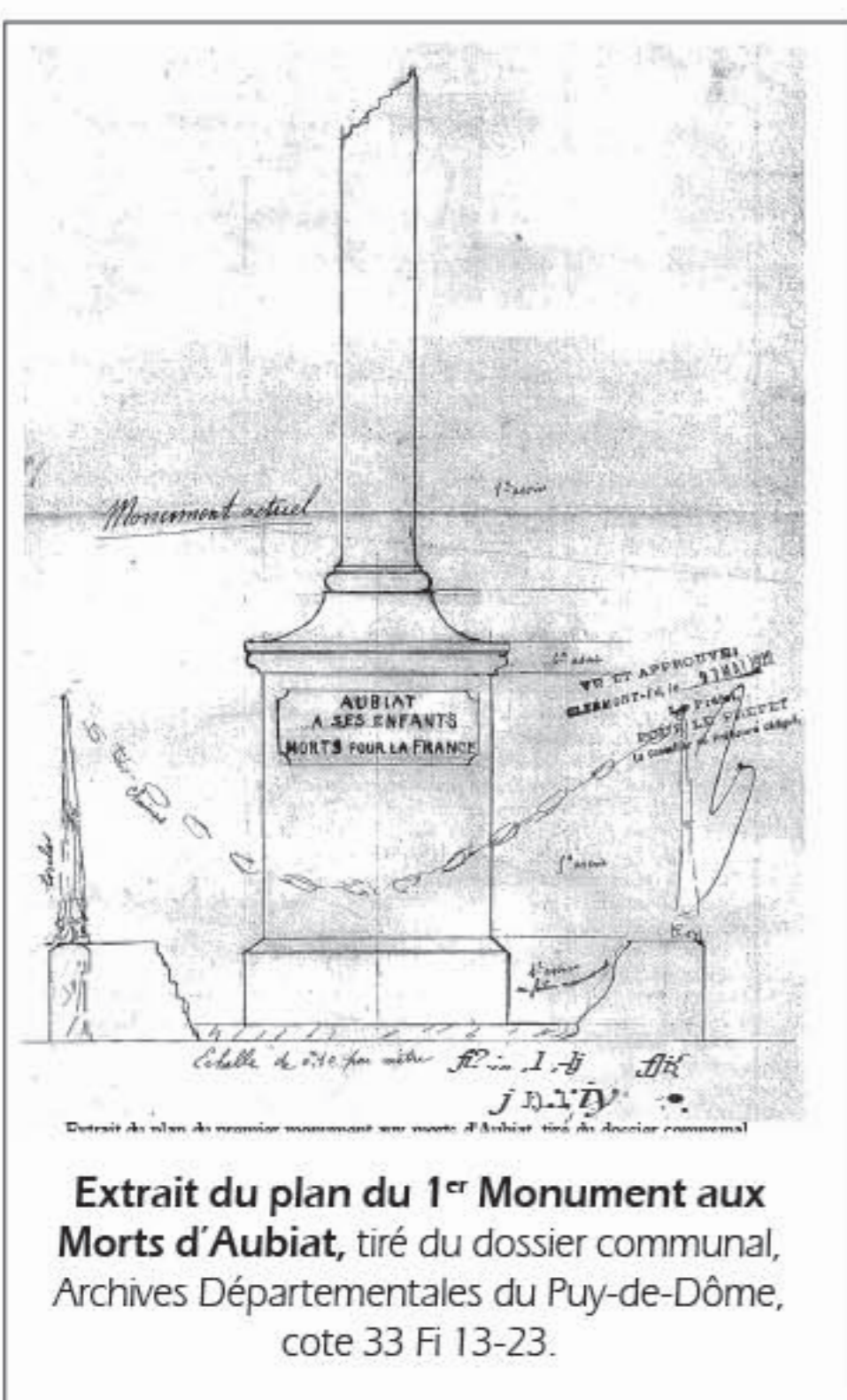
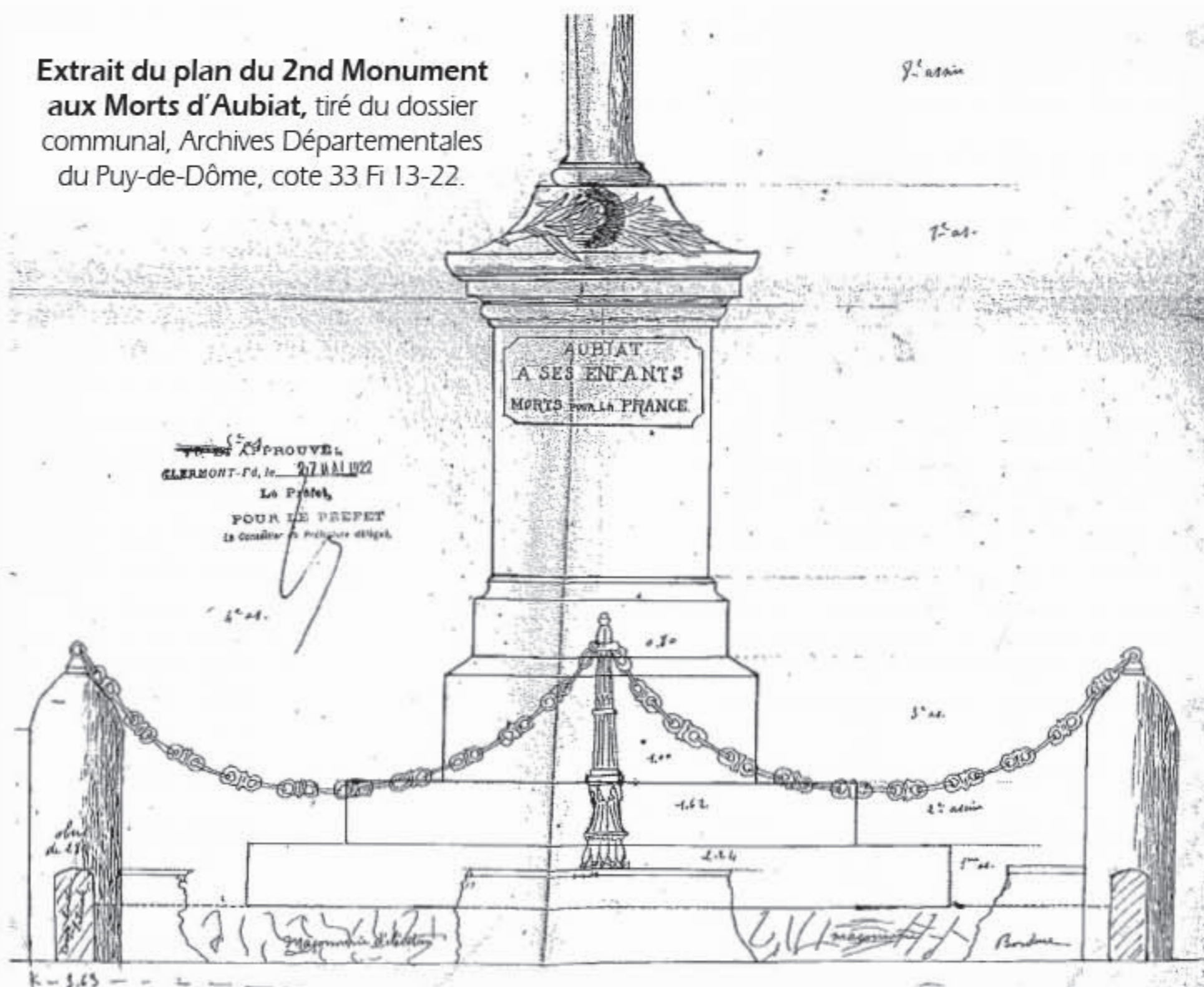
Le 10 décembre 1922, Monsieur Paulin Chazal, adjoint au maire, accompagné de Jean-Baptiste Magnol et de François Martin, conseillers municipaux, dressent le procès verbal de réception du monument et approuvent la réception des travaux.

Jean-Claude Brun

1- Archives Départementales du Puy-de-Dôme, cote 2 0 1990.

2- Archives Départementales du Puy-de-Dôme, cote 8 Bib 1092.

Extrait du plan du 2nd Monument aux Morts d'Aubiat, tiré du dossier communal, Archives Départementales du Puy-de-Dôme, cote 33 Fi 13-22.



Extrait du plan du 1^{er} Monument aux Morts d'Aubiat, tiré du dossier communal, Archives Départementales du Puy-de-Dôme, cote 33 Fi 13-23.



➤ 10 Septembre 2018

SYNDICAT INTERCOMMUNALE D'AIDE À DOMICILE DE RIOM (SIAD)

Dans le cadre de la dissolution du SIAD au 31 décembre, et dans l'attente de la décision du conseil communautaire Plaine Limagne au sujet de la prise de compétence « aide à domicile », les 12 communes de l'ancienne communauté Nord Limagne ont décidé de maintenir les services sur leur territoire et de mutualiser les coûts au prorata de leur potentiel fiscal. Les services aides à domicile et portage des repas que le SIAD assurait, seront confiés par le biais de convention au CIAS de RLV.

DÉPLOIEMENT RÉSEAU ORANGE

Approbation du site d'implantation d'une nouvelle antenne 4G relais Orange afin d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile sur la commune d'AUBIAT. Après délibération, le Conseil Municipal, approuve la proposition d'implantation de l'antenne relais sur le site de Montclavel (parcelle communale YB 194) près de la Sicrapam et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour instruire ce dossier et notamment pour signer la convention. Les autres opérateurs sont invités à louer l'antenne relais Orange. Un dossier est en mairie pour information.

SERVICE PÉRISCOLAIRE, TARIF SPÉCIAUX

Après délibération, le Conseil Municipal, reconduit pour l'année scolaire 2018/2019, les horaires suivants pour la garderie : matin de 7h30 à 8h50 et soir de 16h40 à 18h30. Le tarif mensuel de 20 € reste inchangé. Pour les familles de 3 enfants et plus, habitants la commune et dont les enfants sont scolarisés à Aubiat ou à Chazelles, une réduction de 50 % sera accordée pour le 3^e enfant, soit 10 € et gratuité pour le 4^e enfant. Le tarif occasionnel de 3,50 € reste inchangé, réduction de 50 % dans les mêmes conditions pour les familles à partir de 3 enfants, soit 1,75 € et gratuité pour le 4^e enfant.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC Programme 2018

Inscription au Programme Éclairage Public 2018 du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Pour une meilleure répartition d'énergie électrique sur Chazelles, des travaux d'éclairage public d'intérêt communal seront effectués. L'estimation des dépenses est de 1 200,00 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG prend à sa charge 50 % du montant HT soit 600,00 €. Après délibération le Conseil Municipal approuve le devis et autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIEG.

MAINTENANCE ANNUELLE DES EXTINCTEURS

Contrat de maintenance préventive d'extincteurs mobiles. La Commune détient actuellement un parc de 23 extincteurs. La nouvelle convention propose la vérification et la maintenance annuelle au coût de 336,48 € HT, de 403,78 € TTC. Le Conseil Municipal approuve la proposition de la société ACTIVEILLE.

MAIN COURANTE - ESCALIER ANCIEN PRESBYTÈRE

Il est nécessaire d'installer une main courante à l'escalier de l'ancien presbytère, le Conseil municipal approuve le devis de FERMETURES SYSTÈME du 06/09/2018 pour un montant de 192,00 € HT soit 230,40 € TTC et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour traiter ce dossier.

BUDGET PRIMITIF 2018 Virements de crédits

Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de fonctionnement : charges à caractère général dépenses, autres frais divers : 8000,00 €, transférés sur budget investissement, dépenses : opération 114 matériel & mobilier, installations générales, agencement : 3000,00 € et Matériel de bureau & matériel informatique : 5000,00 €. Le Conseil Municipal approuve les virements ci-dessus et autorise M. le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Suite à la fête patronale des 7, 8 et 9 septembre, le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de 250,00 € pour participer au règlement de la facture à la banda ASM de Cournon. Le Conseil Municipal décide de verser cette subvention.

DIVERS

- **Nouvelle mairie :** Entreprise Lopitiaux propose un devis de 896,00 € HT pour l'habillage de deux poutres salle du conseil.
- **Portail motorisé cour de service :** Tech métal et Fermeture System ont proposé un devis, un devis supplémentaire avec motorisation du portail est demandé à Fermeture System. Délibération au prochain conseil.
- **Personnel régime indemnitaire :** délibération pour 2 agents communaux pour mise à niveau des primes.
- **L'association Cyclo tourisme Aulnat** demande l'autorisation d'utiliser la salle de l'ancienne mairie le 30 septembre.
- **La section du parti socialiste d'Aigueperse** demande la possibilité d'utiliser le centre associatif le 13 octobre 2018, en soirée.
- **Commémoration du 11 Novembre :** Recherche d'idées, d'objets, courriers, photos, chorales, fanfare et volontaires pour participer à la cérémonie du centenaire de la fin de la guerre 1914/1918.

➤ 8 Octobre 2018

Syndicat Intercommunale d'Aide à Domicile de Riom (SIAD)

Dissolution du SIAD au 31 décembre 2018 : le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, approuve la décision de dissolution du SIAD de Riom Limagne avec une fin d'exercice des compétences au 31 décembre 2018. Le conseil municipal prend acte et accepte les conditions de liquidation telles que l'actif immobilisé est remis en totalité à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, que l'actif mobilier suit la reprise de l'actif immobilisé. La CA RLV (Communauté d'agglomération Riom-Limagne et Volcans) reprendra les dettes et créances constatées à la clôture du compte administratif de liquidation. Le SIAD émettra les mandats de dépenses auprès de l'ensemble des collectivités afin d'indemniser les collectivités qui reprennent du personnel. Le remboursement de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole sera réalisé au plus tard le 31 mars 2019. Le remboursement des deux avances faites par la CA RLV sera effectué lors de la liquidation des comptes. Les comptes administratifs et comptes de gestion 2018 seront arrêtés au plus tard le 31 mars 2019. La répartition du personnel fait l'objet d'une délibération spécifique à faire valider par

les collectivités adhérentes et les contrats nécessaires à l'exercice de la compétence seront transférés au CIAS de RLV à compter du 1^{er} janvier 2019. Les documents et archives du SIAD de Riom Limagne seront pris en charge par la CA RLV. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Répartition du personnel : Par délibération du 1^{er} octobre 2018 le comité syndical du SIADRL (SIAD RIOM LIMAGNE) s'est prononcé en faveur de la dissolution du syndicat au 31/12/2018. Cette dissolution implique un retour de ses compétences aux communes et EPCI qui le composent. 44 personnes et 1 personne en emploi partagé seront reprises par la CARLV (Communauté d'agglomération Riom-Limagne et Volcans) au 31/12/2018 et prises en charge dans le cadre d'une procédure de mutation par le CIAS de la CARLV le 01/01/2019. Au 1^{er} janvier 2019, la CARLV sera compétente pour l'ensemble de son territoire et se substituera également aux communes de Châtelguyon et de Volvic. Suite à la délibération de son conseil intervenue le 18 septembre 2018, la CCPL (Communauté de Communes Plaine-Limagne) sera compétente pour l'ensemble de son territoire en matière de maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes, en revanche, la communauté de communes ne se dotant pas de la compétence « portage des repas à domicile », celle-ci restera aux communes. Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce en faveur de la dissolution du SIADRL, avec une fin d'exercice de ses compétences au 31 décembre 2018, et approuve la proposition de répartition du personnel telle qu'il a été présenté.

FOUR BANAL

Réfection de la couverture : Après délibération, le Conseil municipal approuve le devis EURL Jérôme ALEXANDRE pour un montant total TTC de 7932,00 € et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.

NOUVELLE MAIRIE

Équipement en mobilier & matériel informatique : Il convient à présent de procéder à l'équipement des différentes pièces, après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis présenté par BUREAU SERVICE SAS pour un montant de 17579,29 € HT soit 21095,15 € TTC et autorise M. le Maire à signer le bon de commande. La dépense sera réalisée à l'opération N° 106 « nouvelle mairie » du budget communal 2018.

REPLACEMENT DE L'ARMOIRE DU DÉFRIBRILLATEUR

Le boîtier contenant l'appareil est actuellement en mauvais état, après délibération, le Conseil Municipal décide le remplacement du boîtier du défibrillateur et approuve le devis de la Société CARDIOP, pour un montant total de 400,00 € HT (480,00 € TTC). L'appareil sera installé sous le préau, près de l'entrée de la nouvelle mairie.

COUR DE SERVICE ATELIER MUNICIPAL

Fourniture & pose d'un portail coulissant : suite aux travaux de la nouvelle mairie, il convient d'installer un portail coulissant entre la cour d'accueil et la cour de service de l'atelier communal, après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis Tech'METAL pour un montant total de 4158,00 € TTC, la dépense sera réalisée à l'opération N° 110 « bâtiments communaux » du budget communal 2018.



IMPLANTATION ANTENNE 4G

Site de Montclavel - parcelle Yb 194 - approbation du dossier d'urbanisme : Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, qualifiant ce projet d'intérêt général, nécessaire au développement numérique du territoire (niveau de couverture - capacité du réseau - qualité de service - débit), donne un avis favorable à la construction d'une antenne 4G sur la parcelle YB 194.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin ordinaire, à l'unanimité, décide de demander le classement de la Commune d'Aubiat en zone sinistrée de catastrophe naturelle, pour cause de sécheresse importante et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme pour le classement en zone sinistrée catastrophe naturelle de la Commune d'Aubiat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES LIMAGNE

Modification statutaire de la CCPL N° 22 - Nouvelles compétences facultatives :

- « Développement économique » sont ajoutées les compétences suivantes : Politique d'accueil d'activités économiques et de nouvelles entreprises, Actions en faveur de la valorisation des produits locaux de qualité, y compris les produits agricoles de qualité labellisés, Conduite d'actions de promotion du territoire Plaine Limagne et de ses savoir-faire.

- « Développement touristique » sont ajoutées les compétences suivantes : Aménagement ou soutien à l'aménagement de voies vertes, Création, aménagement et gestion des aires de camping-car, hors entretien courant.

- Nouveau « Grand cycle de l'eau » (hors GEMAPI) est ajoutée la compétence suivante : Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- « Politique culturelle et sportive » sont ajoutées les compétences suivantes : Soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure communautaire (saison culturelle). Soutien en faveur des associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes. Soutien financier à l'enseignement musical (chorale, éveil musical, pratique instrumentale) hors établissements scolaires. Coordination d'un réseau de lecture publique à l'échelle du territoire Plaine Limagne, en partenariat avec les communes

- Nouveau bloc « Numérique », dans ce nouveau bloc sont inscrites les compétences suivantes : Aménagement numérique du territoire, développement des services numériques et promotion des usages : définition et mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique, création, aménagement et gestion de laboratoires de fabrication numérique (Fab Lab). Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts, proposée et votée par le conseil communautaire Plaine Limagne lors de sa réunion du 18 septembre 2018, reprenant les compétences facultatives conservées et les nouvelles compétences.

ASSAINISSEMENT

Entretien raccordement réseau assainissement : Impasse des Lilas problèmes rencontrés par les propriétaires de l'immeuble situé 6 Place de l'Église (cadastré AB 88), concernant l'évacuation des eaux usées. Après délibération, le Conseil municipal, approuve le devis présenté par IRRMANN - PAPON de 1 377,62 € HT soit 1 653,14 € TTC et décide de prendre en charge 50 % des travaux (soit 688,81 € HT) ; le reste étant à la charge des propriétaires. Il est demandé à l'Entreprise IRRMANN-PAPON d'établir deux factures (l'une à l'ordre de la Commune d'Aubiat, l'autre aux propriétaires).

DIVERS

• **Personnel régime indemnitaire :** délibération pour 2 agents communaux pour mise à niveau des primes, les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2018.

• **Commémoration du 11 Novembre :** la cérémonie du centenaire de la fin de la guerre 1914/1918 débutera à 11h00. Réunion commission festivité le 24/10 à 18h00 pour préparation de la commémoration.

➤ 12 Novembre 2018

NOUVELLE MAIRIE : Travaux supplémentaires Approbation des devis

• Lot N° 10 - Aménagements extérieurs

Il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires au niveau de la voirie, des réseaux et des aménagements extérieurs. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les devis établis par l'Entreprise IRRMANN-PAPON : Devis N° I-180248 : Démolition mur existant en limite de propriété parking Est pour un montant 513,22 € HT et Raccordement AEP pour un montant de 451,80 € HT soit un total de 965,02 € HT soit de 1 158,02 € TTC.

Devis N° I-180237 : Entrée en enrobé + bordures pour un montant de 4055,00 € HT, espaces verts + divers pour un montant de 3372,00 € HT, nettoyage puits et extension eaux pluviales pour un montant de 1007,00 € HT soit un total de 8434,00 € HT soit 10 120,80 € TTC.

Devis N° I-180264 : Installation d'une clôture rigide à l'arrière de la mairie pour un montant de 2913,40 € HT soit 3496,08 € TTC. M. le Maire est autorisé à signer les bons de commande.

• **Lot N° 14 - Electricité :** Il convient de modifier l'éclairage de l'accueil, l'entreprise AZEG présente une moins-value de - 1 215,00 € HT soit 1 458,00 € TTC, par ailleurs il est nécessaire d'installer une alarme anti-intrusion, le Conseil Municipal approuve le devis AZEG pour un visiophone à l'accueil, rajout de prises et déplacement du défibrillateur pour un montant total de 2 464,90 € HT soit 2 957,88 € TTC.

Lot N° 5 - Menuiseries bois : le Conseil municipal approuve le devis EURL LOPITAUX de 890,00 € HT soit 1 068,00 € TTC pour l'installation d'une garniture de porte à code mécanique au niveau des portes de la kitchenette et du couloir près de la salle de réunion et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.

TRAVAUX DE VOIRIE

• **Création d'un accès particulier - 17 rue de la Garde :** Du fait du dénivelé au niveau du seuil concernant l'accès à la propriété de l'immeuble situé 17 rue de la Garde et afin de permettre l'accès des véhicules, il convient de faire procéder à des travaux par une

entreprise spécialisée dans la voirie et le raccordement des réseaux. Le Conseil municipal approuve le devis présenté d'un montant de 1678,41 € HT soit 2014,09 € TTC et décide de prendre en charge 50 % des travaux soit 839,21 € HT, le reste étant à la charge du propriétaire. L'Entreprise IRRMANN-PAPON devra établir deux factures, l'une à l'ordre de la Commune d'Aubiat et l'autre à l'ordre du propriétaire. Les travaux ne se feront qu'avec l'accord des deux parties.

• **Création d'un accès particulier - 19 rue de la Garde :** Du fait du dénivelé au niveau du seuil concernant l'accès à la propriété de l'immeuble situé 19 rue de la Garde et afin de permettre l'accès des véhicules, il convient de faire procéder à des travaux par une entreprise spécialisée dans la voirie et le raccordement des réseaux. Le Conseil municipal approuve le devis présenté d'un montant de 1647,22 € HT soit 1976,66 € TTC et décide de prendre en charge 50 % des travaux soit 823,61 € HT, le reste étant à la charge du propriétaire. L'Entreprise IRRMANN-PAPON devra établir deux factures, l'une à l'ordre de la Commune d'Aubiat et l'autre à l'ordre du propriétaire. Les travaux ne se feront qu'avec l'accord des deux parties.

CANTINE

Création Plafond coupe-feu et cloison vitrée :

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par B.H.M. en date du 30/10/2018 pour un montant de 2810,00 € HT soit 3372,00 € TTC. Les travaux s'effectueront pendant les vacances de Noël.

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS DU CIAS RLV

Convention avec les communes : Suite à la dissolution du SIAD, il convient d'établir une convention pour le portage de repas entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans (CIAS RLV) et les 11 communes de l'ancienne COM COM Nord Limagne. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

DISPOSITIF DE TÉLÉ-ASSISTANCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Convention avec le Département du Puy-de-Dôme : À compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Plaine Limagne restitue aux communes le dispositif de Téléassistance. Un projet de convention entre le Département du Puy-de-Dôme et la Commune d'Aubiat est présenté, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

COLLEGE DIDEROT D'AIGUEPERSE

Subvention à l'Association sportive et au Foyer socio-éducatif : M. le Maire donne lecture d'un courrier des présidents de l'Association sportive et du Foyer Socio-éducatif du Collège Diderot d'Aigueperse qui, suite à la dissolution du SICOM qui participait au fonctionnement de ces deux associations, sollicitent une subvention qui permettrait de financer leurs différents projets. Le montant de la participation demandée serait de 8,00 € : 3,50 € pour l'AS et 4,50 € pour le FSE. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement des subventions.

PRESTATION D'ACTION SOCIALE À CARACTÈRE PÉCUNIAIRE

Chèques CADHOC : Le Conseil Municipal décide d'octroyer des chèques CADHOC, aux agents titulaires, aux agents stagiaires, aux agents contractuels



présents dans l'effectif de la collectivité au mois de décembre et justifiant, pour l'année en cours, d'au moins 3 mois de contrat.

CADEAU NAISSANCE Florian FOURNET-FAYARD

À l'occasion de la naissance de Tom FOURNET FAYARD, M. Le Maire et son Conseil Municipal décide de remettre un bon d'achat d'une valeur de 150,00 € aux parents.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Attribution d'indemnité : Le Conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil pour un montant de 491,41 € HT soit 445,68 € TTC à M. Serge BALAWY, Receveur municipal et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

ÉCOLES MAURICE GENEST & MARTHA BECKER

Classe de découverte - Subvention communale exceptionnelle : Suite au courrier, des enseignantes de l'école Maurice Genest d'Aubiat et Martha Becker de Chazelles concernant l'organisation d'une classe de découverte sur le thème du cirque pour les élèves de Grande Section/CP et CM1/CM2, sollicitant une participation financière de la Commune. Le Conseil municipal, décide de verser, à la Coopérative scolaire, une subvention exceptionnelle de 1000,00 € à verser en février 2019.

ACCESSIBILITÉ ÉCOLE AUBIAT

D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - Demande de subvention : Il convient de déposer une demande de dotation auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme au titre de l'exercice 2019 pour un dossier concernant l'accessibilité au niveau de l'école d'Aubiat. Le Conseil Municipal, approuve l'estimation du Cabinet DELTA CONSEILS, pour un montant de 33500,00 € HT et décide de demander une dotation à la Préfecture du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

LOTISSEMENT « Les Vallières 2 »

Vente des lots - Révision de la grille de prix. Il convient de revoir, à la baisse le prix des lots: N°3 de - 1000,00 € soit 43000,00 € et N°5 de - 1500,00 € soit 41500,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette modification.

DIVERS

• **Assainissement :** Cette compétence sera Communautaire au 1^{er} janvier 2020, cependant les communes peuvent demander une dérogation pour la garder, une réunion des maires aura lieu le 21 novembre (Aubiat souhaite la conserver).

• **Station d'épuration d'Aubiat :** La station d'épuration d'Aubiat a 15 ans et sa limite de capacité sera atteinte prochainement, le conseil municipal étudie la possibilité de connecter une partie du réseau d'assainissement du bourg d'Aubiat au réseau qui sera construit pour amener les eaux usées des communes d'Artonne et Saint-Myon à la station des Martres-sur-Morge. Une concertation est lancée avec le syndicat Morge et Chambaron propriétaire de la station des Martres.

➤ 17 Décembre 2018

NOUVELLE MAIRIE

Équipement d'une Connexion Internet Wifimax et installation Téléphonie Full IP. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition ABEILLE INFORMATIQUE pour un montant de 2546,00 € HT, soit 3055,20 € TTC, précise que les crédits sont inscrits au budget communal 2018 - Opération 106 « Nouvelle Mairie », et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour instruire ce dossier.

Lot N° 2 - ENDUITS DE FACADES : Travaux supplémentaires - Approbation du devis.

Il est nécessaire d'installer un filet et des pics anti-pigeons au niveau du préau. Après délibération, le Conseil municipal approuve le devis ENDUIT PRO - N° PC631892 de 3010,00 € HT soit 3311,00 € TTC, autorise M. le Maire à signer le bon de commande et précise que la dépense sera effectuée à l'opération 106 - Nouvelle mairie - du budget communal 2018 (ou 2019 selon date de réception de la facture).

AUGMENTATION DES LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX Année 2019

M. le Maire rappelle les délibérations N°104/2016 - 02/2017 - 05/2017 - 06/2017 et 84/2017 relatives à la location des logements communaux. Il propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les loyers. Après délibération, le Conseil Municipal décide l'augmentation de ces loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) de l'INSEE : 128,45 au 3^e trimestre 2018, soit une augmentation de 1,57 % / an.

À compter du 01/01/2019, les loyers seront portés aux montants figurant sur l'état annexé à la présente délibération. Le Conseil Municipal maintient le mode de paiement, à savoir le 1^{er} de chaque mois.

APPARTEMENTS COMMUNAUX Régularisation des charges - Année 2018

M. le Maire informe les élus qu'après calcul des consommations (eau - électricité - différents entretiens...) réalisées par les locataires des appartements des immeubles communaux (Ancien presbytère et immeuble Place de l'Église), il convient de procéder à une régularisation des charges pour l'année 2018. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les régularisations de charges, autorise M. le Maire à émettre les mandats et les titres de recettes correspondants pour les locataires.

BUDGET PRIMITIF 2018

Virements de crédits

M. le Maire rappelle le vote du budget communal 2018 et il informe les élus sur l'évolution de la situation budgétaire. Il indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements à effectuer et autorise M. le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes.

AMÉNAGEMENT DÉPÔT COMMUNAL Le Creux du Lac - Approbation du devis

Il est nécessaire d'aménager et de clôturer le dépôt communal situé au lieu dit « Le Creux du Lac ». Après délibération, le Conseil municipal approuve le devis présenté par IRRMANN - PAPON N° I-180281 d'un montant de 5165,00 € HT soit 6198,00 € TTC, autorise M. le Maire à signer le bon de commande et précise que la dépense sera effectuée à la section

de fonctionnement du budget communal 2018 ou 2019 selon la date de réalisation des travaux

ATELIER COMMUNAL - Installation Porte sectionnelle - Modification du devis

M. le Maire rappelle aux élus la délibération N° 42/2018 en date du 28/05/2018, approuvant le devis TECH'METAL N° 163, quant à l'installation d'une porte sectionnelle à l'atelier municipal. L'artisan l'informe d'un changement de produit pour la couleur choisie (RAL 8014). Le Conseil municipal approuve la plus-value de 800,00 € HT, soit 960,00 € TTC, précise que le devis TECH'METAL est porté à un montant total de 4780,00 € HT, soit 5736,00 € TTC, rappelle les crédits prévus au budget communal 2018 (opération 110 - bâtiments communaux) et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour traiter ce dossier.

APPROBATION DU RAPPORT du CLECT

(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en date du 19 novembre 2018. La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT produit le rapport qui retrace la charge nette transférée par chaque commune, c'est au conseil communautaire d'adopter les attributions de compensation (AC). Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les transferts de compétences donnent lieu à une évaluation des charges transférées. La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation. Le rapport de la CLECT du 19 novembre 2018 procède à l'évaluation des charges concernant le transfert des compétences du PLUi, de la gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations (GEMAPI) et de l'ALSH de Randan. La CLECT ayant rendu ses conclusions le 19 novembre dernier, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT et les montants des révisions des AC proposés dans le cadre d'une procédure de droit commun. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 19 novembre 2018 et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018. M. Le Maire informe l'assemblée que le code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés sur l'exercice 2018, à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision et précise que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2019 aux opérations concernées.

DIVERS

- 11 janvier 2019 18h30 VCEUX du Maire avec visite des nouveaux locaux de la mairie à 18h.
- Prochain CM : 28 Janvier 2019.

2, route de Riom
63260 Aigueperse
04.73.38.52.99
fabien.pinson@a2eg.fr



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
INDUSTRIELLE / TERTIAIRE
BÂTIMENT – DÉPANNAGE
RÉSEAU INFORMATIQUE
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE
MISE EN CONFORMITÉ

Entreprise
MAÇONNERIE GÉNÉRALE

CARVALHO José

6, chemin des Grosbosts

63200 RIOM

Tél. 04 63 63 52 28 – Fax 04 73 64 07 23
Email : eurl.carvalhojose@gmail.com

SICARAPPAM
Coopérative Agricole
de plantes aromatiques
et médicinales biologiques
Pas de vente directe
Place des Batailles – 63260 AUBIAT
Tél. 04.73.97.28.33 – contact@sicarappam.com
Site internet : www.sicarappam.com

Grégory DELEPINE sarl
COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ
NEUF
RESTAURATION
ORNEMENTATION
44 bis, allée de la Chapelle – BP 18
63260 AIGUEPERSE
Tél. 04 73 63 61 82 – Fax 04 73 97 96 55
delepine-couverture@wanadoo.fr

Les Hommes Tous Terrains
irrmann papon
Karine 06 47 96 13 41
Olivier 06 07 03 70 09
TRAVAUX PUBLICS / ESPACES VERTS
Tél. 04 73 63 70 54 – Fax 09 70 62 67 50
2, rue Saint-Martin – 63260 CHAPTUZAT

TRAVAUX PUBLICS · TERRASSEMENT · ENROBÉS



Spécialisée dans les
**TRAVAUX PUBLICS
ET ROUTIERS**

Collectivités,
entreprises
et particuliers

ZAC du Chancet – 63530 VOLVIC
Tél: 04 73 38 79 83 • Fax : 04 73 38 94 91
bureau@serpuydedome.fr

R.A.Sécurité
Contrôle d'accès
Intrusion, automatisme
Vidéo protection
Professionnel & particulier
Romain ARCHIMBAUD 06 45 55 24 99
romain.archimbaud@rasecurite.fr

Chasseur de Toit
Un mandataire
à votre service
On cherche et estime
votre bien !
06 61 69 81 63
jlaubreton@yahoo.fr

VAL GEOVAL
Géomètres-Experts
Bureau d'Etudes VRD
à Riom : 04 73 38 30 98
riom@geoval.info

Viande du Nutritionniste
CHAROLAISE – LIMOUSINE – SALERS – VEAU
VIANDE BOVINE EN CIRCUIT COURT
Du producteur au consommateur – Traçabilité totale
www.viande-du-nutritionniste.com
ANIMAUX NOURRIS EN AUTO-ALIMENTATION
AVEC LES PRODUITS DE LA FERME
Marc Didienne (Consultant indépendant en nutrition) 06 79 86 66 16

Charpente \ Couverture \ Zinguerie
Avancée sur poteaux
Fenêtres de toit
Gouttière alu
Jérôme ALEXANDRE
8, rue de la Vierge – 63720 Varennes-sur-Morge
06 58 40 38 54

L'INSTANT
Institut de beauté
Soins esthétiques visage et corps
Épilations – Manucures
Hammam traditionnel – Produits Bio Phyl's
2, rue du Four Banal – Persignat
63260 AUBIAT • 06 79 80 38 11

VIDANGES GAUME
Assainissement • Fosses septiques • Fosses d'aisance • Puits perdus •
Piscines • Bacs à graisse • Nettoyage haute pression des sols •
Pompes station • Débouchage et curage (conduits toute nature) •
ZA Les Combes – RN9 – 03110 BROUT-VERNET
TÉL. 04 70 58 25 79 FAX 04 70 56 86 84

Vadot L'imprimeur au plus proche de vous...
Une idée ? Conseil Création Réalisation
Offset Numérique Traceur Façonnage Livraison
Rue des Petites Varennes – ZA La Varenne – 63460 Combronde
Tél. 04 73 97 17 19 • Fax 04 73 97 17 56
contact@vadot.fr • www.vadot.fr